



SoliCagnole

Lettre SoliCagnole N11 / 10 septembre 2025

Caisse Solidaire d'Accessibilité pour une alimentation BIO pour toutes et tous
dans l'Yonne

Solicagnole, premier bilan, Solicagnole, deuxième étape.

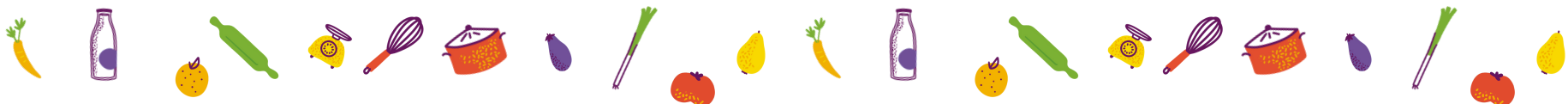
Voilà 18 mois que notre association s'est lancée dans le défi de permettre à tous et toutes, d'accéder à des aliments de qualité bio, tout en soutenant ceux et celles qui les produisent dans l'Yonne .

Et alors que 4 caisses sont ouvertes depuis mars 2025, le bouche à oreille fonctionne et nous avons enregistré 62 bénéficiaires. Oui, la demande est réelle et notre coup de pouce intéresse de fait, une partie des consommateurs.trices mis.e.s au courant de notre dispositif. Notamment les plus modestes.

Comme toute association à but non lucratif, notre fonctionnement dépend de ses financements. Nous avons bénéficié, pour 2025, d'aides notamment de la CAF pour lancer notre projet.

Mais aujourd'hui les perspectives pour 2026, changent avec moins de possibilités de subventions.

Alors que nous avons cru comprendre que certaines aides seraient pérennisées, les organismes qui nous avaient aidé pour démarrer sont contraints de réduire/voire de supprimer les subventions qu'elles auraient pu nous verser.



Arrêter ? Un choix que nous ne faisons pas aujourd'hui



Nous avons donc fait le choix de modifier les conditions d'inscriptions à nos caisses et le montant de l'allocation mensuelle à partir de novembre :

- La cotisation mensuelle par bénéficiaire ne pourra être inférieure à 10€. La cotisation de départ restant la même pour les plus précaires.
- L'allocation mensuelle sera désormais de 50€ par mois par bénéficiaire.

D'autre part, nous avons décidé de limiter, le nombre d'adhérent.e.s, qui cotisent à moins de 50 euros.

Ce choix pourra évoluer en fonction de la trésorerie. Nous sommes actuellement à la recherche d'un modèle économique, qui dépend moins de subventions.

Nos caisses alimentaires ont été pensées comme « solidaires »

Solidaires entre consommateur.trice.s et producteur.trice.s, mais pas uniquement.

Aujourd'hui, nous pouvons agir. Nous devons agir dans la mesure de nos moyens.

La situation environnementale se dégrade alors que tous les indicateurs liés au dérèglement climatique sont au rouge. Nous devons donc résister pour défendre le Vivant.

La mobilisation pour signer la pétition contre la Loi Duplomb semble prouver que l'indignation est partagée et qu'elle est pourrait être le début d'une mobilisation collective nationale plus large. L'avenir le dira.

Localement et individuellement, on peut aussi agir concrètement pour défendre la BIO, pour préserver nos territoires et les rendre plus résilients face au dérèglement climatique.



POUR RAPPEL



“Selon le rapport “L’injuste prix de notre alimentation”, produit par le Secours Catholique, le réseau Civam, Solidarité paysans et la fédération française des diabétiques, l’Etat doit dépenser chaque année 19,6 milliards d’euros pour réparer et compenser les effets néfastes de la “malbouffe” industrielle.

En effet, le prix de l’alimentation n’est pas seulement celui que l’on paye en caisse. Il ne dit rien des coûts de dépollution, de la prise en charge des maladies professionnelles, des maladies des consommateur.trice.s de produits ultra-transformés trop gras trop sucrés, ni des impacts sociaux.

19,6 Milliards dont :

- 12,3 Milliards pour la Santé (Maladies chronique liées aux aliments trop gras trop sucrés de l’agro industrie, diabète, maladies cardio vasculaires etc.. Maladies professionnelles liées aux pesticides)
- 3,4 Milliards pour les impacts environnementaux : Gestion déchets , dépollutions de l’eau, maladies liées à la pollution de l’air
- 3,4 Milliards d’impacts sociaux (Aides sociales en compensation des faibles revenus du secteur agricole tout au long de la chaine)

Auxquels il faudrait rajouter les 48,3 Milliards de soutien public : Subventions à la filière dans son entier au travers d’achats directs, d’exonérations fiscales ou de cotisations sociales. Mais aussi le coût de la restauration collective sans oublier les aides de la PAC.

Au total il s’agit en tout d’un coût faramineux :
67,9 Milliards d’euros !

Il faut aussi savoir qu’une grande partie des 5,5 milliards d’euros de publicité et de communication du secteur agroalimentaire,(chiffres 2023), servent à nous inciter à acheter des produits trop gras, trop sucrés ou salés.

Enfin, il est difficile d’estimer la valeur “financière” de la destruction de biodiversité terrestre et marine liée aux pratiques agricoles industrielles liées à cette “Malbouffe”.

La note est donc très salée.





Pour les consommateur.trice.s régulier.e.s de productions bios, au delà de nos propres achats, si notre budget le permet, aller plus loin est possible.

Aider ceux et celles, pour qui, il est difficile d'acheter du bio, c'est possible en cotisant chaque mois au delà de l'allocation de base des 50€ mensuels. Cela permettrait :

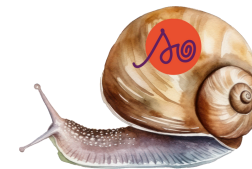
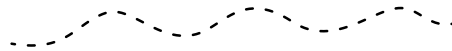
- D'augmenter le nombre de bénéficiaires pour qu'ils puissent accéder à une part d'alimentation de qualité qu'ils pensaient inaccessible.
- De garantir, en élargissant la demande, le maintien des paysan.ne.s qui nous approvisionnent déjà, mais qui sont parfois dans des situations précaires pour certain.e.s d'entre eux.elles.

Concrètement

S'inscrire chaque mois aux caisses en offrant 5€, 10€ ou plus, va bien au delà d'un geste de justice sociale.

Cela peut être compris comme un acte de résistance à la guerre économique bien réelle menée contre le Vivant.

Pas de déduction fiscale, « juste » participer concrètement et collectivement à la transition écologique en faisant nos courses.



Nouvelle grille de cotisation à partir du 1er novembre prochain



SoliCagnoles

Caisse Solidaire d'Accessibilité pour une alimentation **bio et locale** pour **toutes et tous**



Guide de cotisation

Je détermine le montant de ma cotisation à l'aide de mon **Quotient Familial**

Où trouver mon Quotient Familial ?

- Sur mon **avis d'imposition** : diviser mon **revenu fiscal** par mon **nombre de parts fiscales** (à privilégier pour les familles de 4 enfants ou plus)
- **Auprès de ma CAF, MSA** ou mon autre organisme auquel je suis affilié (attention à multiplier par 12 dans le cas où le quotient est mensuel comme sur l'attestation CAF)

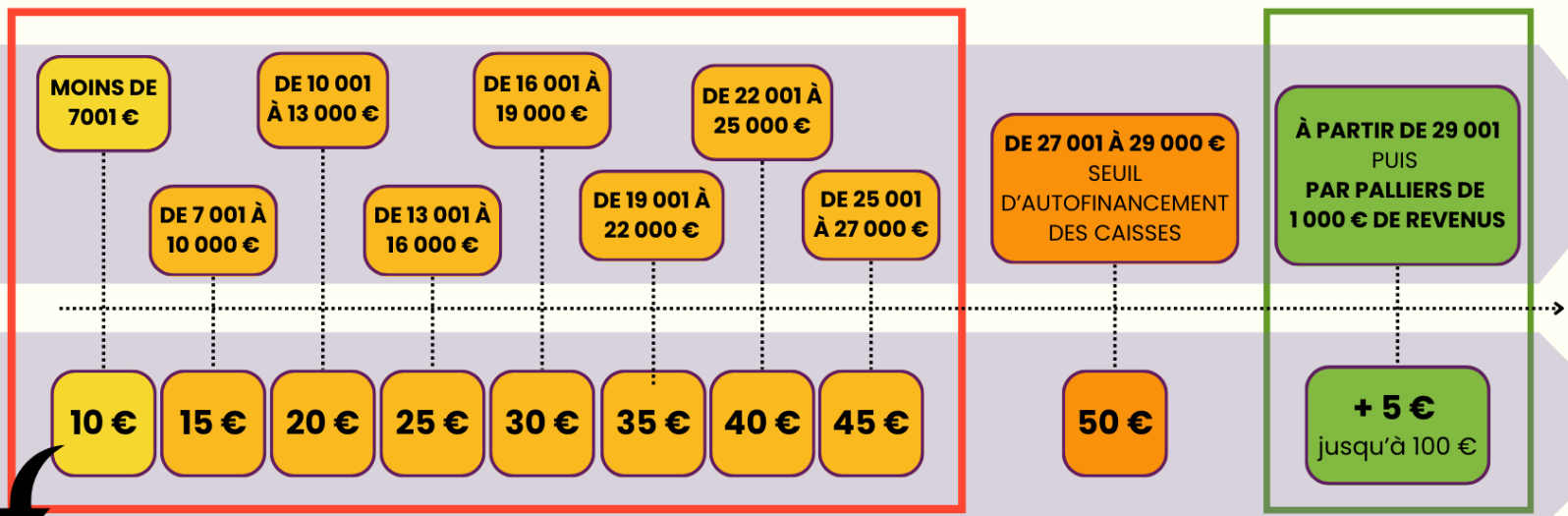
Jusqu'à **50 e-cagnoles** (= 50 €)
versées **par personne et par mois**

Cotisations nécessitant un **justificatif de Quotient Familial** (attestation CAF ou avis d'imposition) **OU** la **prescription d'une structure sociale** (CAF, UDAF, CD89, Espace de Vie Sociale, Épicerie Sociale...)

Cotisations **supérieures à 50€ = autofinancement** de la caisse

Mon **Quotient Familial**
(Q.F. annuel)

Cotisation **minimale mensuelle**



Cotisation d'entrée à 3 € en cas de faibles ressources

IMPORTANT : je cotise à partir d'euros déjà convertis en e-cagnoles sur www.kohinos-lacagnole.fr via "Achat de monnaie locale"



Nos prochains Rendez-Vous



AoliCagnele
Caisse Solidaire d'Accessibilité pour une alimentation Bio et locale pour toutes et tous
Départ de la Sécurité Sociale de l'Éducation

Atelier Cuisine

AVEC DES PRODUITS BIO ET LOCAUX

PARTICIPATION GRATUITE
OUVERT À TOUTES ET TOUS

Animé par
FORBICILLETTO Histoire de l'Alimentation

DE 9H30 À 13H30 À
Saints-en-Puisaye
À LA SALLE DES FÊTES

VENDREDI
12 SEPT

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <http://www.aolicagnele.fr/>

A bientôt,



Vendredi 19 septembre 2025

RÉUNION D'INFORMATION

Ouverte à toutes et tous

Découvrez **AoliCagnele**
Caisse Solidaire d'Accessibilité pour une alimentation Bio et locale pour toutes et tous

Avec **Les Sillons du Ravin**

Salle des fêtes de **Lainsecq** À 18H

Suivie d'un apéro !

Présentations des associations, échanges autour de l'alimentation bio et locale, la Sécurité Sociale de l'Alimentation, inscriptions à la caisse de solidarité...

Pour en savoir plus sur **AoliCagnele**

<http://www.aolicagnele.fr/>

Le 2e vendredi de chaque mois
À partir de 14h

PERMANENCE AoliCagnele

Inscriptions

Réunion d'information

à
EPICERIE SOLIDAIRE MAGALI

Echanges sur l'alimentation bio et locale...

AoliCagnele
Caisse Solidaire d'Accessibilité pour une alimentation Bio et locale pour toutes et tous
Départ de la Sécurité Sociale de l'Éducation

www.aolicagnele.fr/

